

FONDATION JEANMOULIN

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

DU 20 JANVIER 2021

Le comité social et économique de la fondation Jean Moulin s'est réuni le mercredi 20 janvier 2021 à 9 h 30 par vidéoconférence

Etaient présents :

- Mme CHAUVENET-FORIN, directrice de la fondation Jean Moulin,
- M. MIGNOT, directeur des ressources humaines,
- Mme MACEDO, membre titulaire CFDT,
- Mme VIMONT, membre titulaire CFDT,
- Mme. LEGRAND, membre titulaire CFDT,
- Mme GUILLOUET, membre titulaire CFDT,
- Mme ROBICHE membre suppléant CFDT,
- Mme GARCIA membre suppléant CFDT,
- Mme DUMATS membre suppléant CFDT,

Absent excusé : M MARSCHALL, membre titulaire CFDT

I - Questions à l'initiative de la direction

1-1) Approbation du PV du CSE/CSSCT du 26 novembre 2020

L'approbation du PV du CSE/CSSCT du 26 novembre 2020 est reporté au prochain CSE du mois de mars 2021.

1-2) Point sur la situation actuelle

Il est fort probable que la crise sanitaire va se prolonger au moins jusqu'à la fin du printemps. La fondation Jean Moulin a perdu 20 à 25 % de son activité avec des différences selon les activités.

L'activité est totalement à l'arrêt dans les salles de sport, ainsi que dans les résidences (pas de restauration possible et les remontées mécaniques fermées).

L'activité est fortement perturbée au sein du service loisirs, les séjours jeunes ne sont pas encore autorisés pour les vacances d'hiver, concernant la billetterie et voyagistes c'est quasi arrêt.

- L'activité des restaurants et des crèches a baissé de 20%.
- Les baisses d'activité se répercutent sur l'ensemble des services du siège.
- L'environnement de travail est devenu compliqué du fait :
 - De nouvelles contraintes légales pour l'accueil des enfants en crèche.
 - La nécessité de respecter strictement les critères d'accueil partout où nous recevons du public.

- Des dispositions légales qui changent très régulièrement, notamment sur l'organisation du travail.

En conséquence :

- Le siège ferme à 17 heures, pour respecter le couvre-feu.
- Le siège est fermé le vendredi, les directeurs assurent une permanence en télétravail pour leur direction.
- Le télétravail est la règle au siège, la présence physique est limitée à 1 jour voir 2 jours exceptionnellement par semaine.
- Le planning hebdomadaire sera disponible prochainement sur TEAMS.
- Pour toutes les activités les congés payés acquis doivent être soldés impérativement au 31 mai 2021, sinon les congés seront perdus. Pas non plus de placement possible d'une semaine en CET.

Les demandes de ruptures conventionnelles sont examinées de manière ouverte

1- 3) Activité partielle

L'activité partielle s'applique principalement aux résidences, au service loisirs, les salles de sport ainsi qu'aux services du siège, seuls le service RH, l'informatique et le juridique ne sont pas concernés par l'activité partielle du fait que leur activité n'a pas diminué. Une étude est en cours pour le service des prêts.

Les périodes d'activité partielle sont prises en compte pour le calcul de la retraite.

La fondation continuera à maintenir un salaire net à 90% pour toutes les personnes en chômage partiel, même si l'indemnisation de l'Etat varie selon le secteur d'activité.

La Direction demande l'avis aux membres du CSE pour la poursuite de l'activité partielle dans ces conditions, les membres du CSE présents approuve à l'unanimité la continuité de l'activité partielle.

M. MIGNOT présente aux membres du CSE les entrées et sorties des salariés de la fondation Jean Moulin

1-4) Présentation du nouvel organigramme

L'organigramme de la fondation Jean Moulin à légèrement évolué.

La directrice des Affaires Générales, MME THIRIOT Anne n'a pas été remplacée suite à son départ en retraite.

M YEH Pascal a été recruté en tant que directeur général adjoint. M YEH peut intervenir sur toutes les activités avec la directrice générale Mme CHAUVENET-FORIN, M YEH à spécifiquement en charge les crèches et le service loisirs.

Création d'un pôle Direction générale qui regroupe le secrétariat, la communication, le contrôle de gestion et le juridique.

Le Moulin de la Côte reste un cas particulier dans l'attente de la restructuration de son activité.

1-5) Site intranet

La création du site intranet annoncée lors du séminaire du mois de novembre 2019, a pris du retard dû à la crise sanitaire.

Le site intranet est actif, il s'adresse uniquement au personnel de la fondation Jean Moulin.

Les identifiants, mot de passe et chemins d'accès ont été adressés à chaque salarié de la fondation Jean Moulin sur sa messagerie personnelle.

Les membres du CSE présents l'ont visité et l'ont apprécié.

II – Questions à l'initiative du CSE

II-1) Organisation de la distribution des bons cadeaux de Noël

A compter du mois de décembre 2021, le CSE prendra en charge l'organisation et la distribution des bons cadeaux de Noël du ministère pour les enfants des salariés âgés de 4 ans à 12 ans.

II-2) Arpège ayant fortement augmenté les droits d'admissions, la FJM compte t'elle revoir sa participation à la hausse ?

Arpège a fortement augmenté ces tarifs au 1 er janvier 2021 dû à la crise sanitaire. La fondation Jean Moulin a décidé d'augmenter sa participation de 1€ pour les salariés du siège dont la rémunération globale est inférieure à 3200.00 € bruts par mois et également pour les salariés de la crèche au 1 er février 2021, le CSE approuve à l'unanimité cette mesure.

Questions diverses :

M. MIGNOT transmet la question suivante de la part de salariés de la fondation Jean Moulin : Pourquoi la distribution des boîtes de chocolats offertes aux salariés en fin d'année n'a pas été faite ?

Mme MACEDO et MME VIMONT répondent que le budget du CSE n'a pas permis d'offrir les boîtes de chocolat cette année, le budget du CSE ayant été impacté par la crise sanitaire.

Mme CHAUVENET-FORIN proclame la séance levée à 10 H 45

La secrétaire adjointe
du comité social et économique,


Aéciaide ROBICHE